

## Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale du Trésor*

### **Arrêté du 31 décembre 2018 portant composition de la commission consultative paritaire des agents contractuels des catégories A, B et C des réseaux de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 69-697 du 18 juin 1969, modifié, portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française en service à l'étranger;

Vu l'arrêté du 24 avril 1972 modifié portant application aux agents contractuels du ministère en service à l'étranger du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger et du décret n° 69-697 du 18 juin 1969 fixant le statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité français, en service à l'étranger;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif aux commissions consultatives paritaires des ministères économiques et financiers;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard de l'ensemble des agents contractuels des catégories A, B et C des réseaux de la direction générale du Trésor;

Vu le procès-verbal du scrutin organisé du 29 novembre au 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants des personnels à la commission consultative paritaire des agents contractuels des catégories A, B et C des réseaux de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances;

Considérant le tirage au sort réalisé en l'absence de liste de candidats déposée pour le grade d'agent contractuel de catégorie C des réseaux de la direction générale du Trésor,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés membres de la commission consultative paritaire des agents contractuels des catégories A, B et C des réseaux de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances :

#### **1. En qualité de représentants de l'administration**

a) Membres titulaires :

- le chef du bureau des ressources humaines des services à l'étranger et déconcentrés de la direction générale du Trésor, président;
- deux adjoints au chef du bureau des ressources humaines des services à l'étranger et déconcentrés de la direction générale du Trésor.

b) Membres suppléants :

Chacun des membres titulaires désignés ci-dessus pourra, en cas d'empêchement, être suppléé par un fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A relevant du bureau des ressources humaines des services à l'étranger et déconcentrés de la direction générale du Trésor.

## 2. En qualité de représentants du personnel

Au titre du Syndicat des personnels du réseau international des ministères économiques et financiers - Force ouvrière (SPRIM-FO):

a) Agents contractuels de catégorie A:

Titulaire: M. PORTET (Cyril).

Suppléant: M. GINEPRO (Olivier).

b) Agents contractuels de catégorie B:

Titulaire: Mme VILIN (Marie-Hélène).

Suppléant: Mme KINZEL (Marie-Lydie).

c) Agents contractuels de catégorie C:

Titulaire: Mme LAFRONTIERE (Chantal).

Suppléant: siège attribué à un membre de l'administration.

### Article 2

La directrice générale du Trésor est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau RH2,*  
MATHIEU BRUCHON